

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2011

Etabli en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 15 Février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JACQUET, Maire.

<u>Etaient présents (es) :</u> Angélique CHASSY Guy MURVIL Paulette LECUREUX Marie-Christine CALMON Hervé CASTEL Carole HERVAGAUT Véronique BERTRAND Roger LEBLOND Françoise DIJKMAN Pascal MARIE Armand LAUNAY		Chantal MOULIN Cédric VIGUERARD Karine DESMAREST Merry DJIBA Nicolas LECARFF Dominique JACHIMIAK Marie-Claude LAURET Anita HERVIEUX (arrivée à 20h40) Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE Daniel BREINER
<u>Absents ayant donné pouvoir :</u> Mélissa POUSSET à Nicolas LECARFF, Ludovic AUMONT à Paulette LECUREUX, Nicolas BOUILLON à Richard JACQUET, Albert NANIYOULA à Pascal MARIE		
<u>Absente non excusée :</u> Valérie FORFAIT	<u>Agents Mairie :</u> Christophe HARDY – Directeur Général des Services	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Chantal MOULIN est nommée secrétaire de séance.

AGENDA

- 24 février 20h30 : Commission mixte Equipement / Enfance-Jeunesse (Point su projet du Centre de Loisirs)
- 1^{er} mars 14h00 : Comité Technique Paritaire
- 3 mars 19h00 : Commission Développement Economique
- 8 mars 19h00 : Commission Urbanisme
- 10 mars 18h00 : Commission Culture
- 22 mars 19h00 : Commission Communication
- 24 mars 19h00 : Commission Animation-Vie Locale
- 11 avril 20h30 : Conseil Municipal

- 20 et 27 mars : élections Cantonales

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'ils seront prochainement sollicités pour la tenue des bureaux de vote.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 à l'unanimité des membres présents :

Votants	25	
Pour	25	
Contre		
Abstentions		

1. FINANCES

1.1. Débat d'Orientation Budgétaire

Angélique CHASSY donne lecture du document présenté en Commission Finances le 3 février dernier, et envoyé aux membres du Conseil Municipal lors de l'invitation à siéger.



A propos du régime indemnitaire, Véronique BERTRAND souligne le décalage qui s'opérera eu égard au vote du budget le 11 avril prochain.

Monsieur le Maire précise qu'une rétroactivité au 1^{er} avril peut être envisagée.

Dominique JACHIMIAK indique que les orientations budgétaires 2011 le laissent sceptique eu égard à la non réalisation des projets depuis 2008 et ajoute qu'il prend acte du programme d'enfouissement des réseaux.

Il intervient également sur le point des dépenses de personnel, et notamment sur l'augmentation de la masse salariale de 2 à 3% tous les ans. C'est un élément non maîtrisable pour le budget.

Il indique qu'il faut stopper cette hémorragie liée aux départs nombreux du personnel et s'interroge sur le remplacement des postes, notamment ceux de Mme CHASSY, Monsieur CHESNEL et Monsieur HAIDANT.

Monsieur le Maire répond que les engagements 2011 seront fidèles au souhait de retravailler sur un certain nombre de points.

Monsieur le Maire revient également sur plusieurs points :

- Il rappelle que le projet important du Centre de Loisirs verra enfin son terme cette année, après 2 ans ½ de travail et de réflexion.

- Il précise que le Tremplin ne déménagera pas au Mille Club. La municipalité, fière de la réussite du Tremplin, continue de travailler avec le Conseil Général de l'Eure sur l'importance du partenariat sur le territoire communal.

Cependant, le secteur développé auprès de la jeunesse a besoin d'un lieu pour avoir une lisibilité de l'action. A ce titre, le Mille Club pourrait être identifié. Il s'agit, en fait d'identifier le service Jeunesse et Vie sociale.

Concernant le projet de réhabilitation du Mille Club, il n'y a pas de financement définitif des partenaires.

- Concernant l'enfouissement des réseaux, Monsieur le Maire confirme que le programme est maintenu. La maîtrise d'ouvrage est déléguée au SIEGE 27 et la commune apporte également sa participation.

Plusieurs phases sont envisagées :

- 2011 : Rues annexes de Charles Michels

- 2012 : Charles Michels

- 2013/2014 : Axe Est/Ouest

Monsieur le Maire ajoute qu'à l'arrivée de la municipalité en 2008, Pont de l'Arche n'était pas intégré dans la programmation du SIEGE 27 et que le dernier programme date de 2005-2006 (Rond point du Becquet).

- Concernant le personnel, Monsieur le Maire indique que le régime indemnitaire est mis en place pour plus de justice et caler sur le positionnement des agents dans la collectivité.

Il précise que ce nouveau régime représente 35 000 à 40 000 € pour une année pleine.

Pour les agents d'exécution, une augmentation de leur salaire est envisagée et verra le jour. Ce point sera évoqué lors du prochain Comité Technique Paritaire du 1^{er} mars.

- Départ de Sylvie CHASSY : Monsieur le Maire précise que Mme CHASSY fait valoir ses droits à la mutation et sera remplacée par Thomas CAILLOT. Ce dernier arrivera dans le courant du mois d'Avril.

- Départ de Jérôme CHESNEL : Monsieur le Maire indique que M. CHESNEL a demandé une disponibilité pour se lancer un défi personnel et ouvrir un commerce. Une réflexion sera menée sur l'organisation de son remplacement.

- Départ de Brice HAIDANT : il s'agit d'une rupture amiable entre les deux parties contre indemnité. Un recrutement est en cours et une fiche de poste a, d'ailleurs, été validée lors de la dernière commission Médiation-Prévention.

Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas moins de personnel mais que l'organisation actuelle est différente efficiente.

Dominique JACHIMIAK répond qu'il passera les approximations et rappelle que le poste de Jérôme CHESNEL n'est pas remplacé.

Monsieur le Maire explique qu'il y a actuellement un agent en disponibilité et un autre en congé maternité. Il ajoute qu'il n'y a pas de recrutement dans la mesure où il y a une disponibilité.

Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE souhaite que le travail de Monsieur CHESNEL ne soit pas réparti sur les autres agents.

Marie-Christine CALMON ajoute qu'une organisation générale sera peaufinée.

Monsieur le Maire rappelle le cas du départ d'Evelyne GUILLEUX. Une réorganisation a été opérée en promouvant une personne de la collectivité. Ceci a permis d'assurer à 4 agents non titulaires d'obtenir des heures régulières.

Dominique JACHIMIAK souhaite revenir sur les conditions du départ de Monsieur HAIDANT.

Monsieur le Maire répond qu'un accord entre les deux parties permet de mettre fin au contrat.

Après débat, le Conseil Municipal prend acte du Document d'Orientation Budgétaire.

1.2. Engagement et paiement de nouvelles dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2011



Angélique CHASSY donne lecture du rapport suivant :

Afin de pouvoir assurer la continuité, sur l'exercice 2011, d'un certain nombre d'opérations d'investissement avant l'adoption du budget 2011, il convient d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement (dont les travaux, l'acquisition d'équipement, etc...)

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mandater :

- les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget
- les dépenses d'investissement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme

En outre, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les autres dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Le Conseil, ayant entendu le rapport,

Vu l'article L1612-1 modifié par l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art.3,

Considérant le montant des crédits votés en 2010,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations d'équipement communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011, dans la limite de 780 075 €, répartis comme suit :

Chapitres	Libellés	Quart des dépenses prévues en 2010
20	Immobilisations incorporelles	23 250
21	Immobilisations corporelles	244 725
23	Immobilisations en cours	512 100
	TOTAL	780 075

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

1.3. Révision du montant des loyers

En début d'année, les loyers des locaux municipaux doivent être revalorisés selon l'Indice de Référence des Loyers.

1.3.1 Logement mis à la disposition de l'association BIDIBUL

Angélique CHASSY expose :

Par délibération du 22 février 2010, le loyer mensuel des locaux mis à la disposition de l'Association « BIDIBUL », sis 8 rue Jean Prieur, a été fixé à 28 837,53 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de revaloriser les loyers suivant l'IRL (Indice de Référence des Loyers),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de revaloriser le loyer mensuel du bien sis 8 rue Jean Prieur, mis à disposition de la crèche BIDIBUL, comme suit :

$$\frac{28\,837,53 \text{ €} \times 118,70 \text{ (IRL 3}^{\text{ème}} \text{ trim. 2010)}}{117,41 \text{ (IRL. 3}^{\text{ème}} \text{ trim. 2009)}}$$

soit un loyer annuel de **29 154,37 €** (loyer mensuel de 2 429,53 €)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et tous actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération



Cette augmentation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

PONT DE
L'ARCHE

1.3.2 Logement mis à la disposition du SDIS

Angélique CHASSY expose :

Par délibération du 22 février 2010, le loyer du logement 47 rue du Général de Gaulle mis à la disposition du SDIS a été fixé à 3 507 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de revaloriser les loyers suivant l'IRL (Indice de Référence des Loyers),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de revaloriser le loyer mensuel du bien sis 47 rue du Général de Gaulle, mis à disposition du SDIS de l'Eure, comme suit :

$$\frac{3\,507\text{ €} \times 118,70 \text{ (IRL 3}^{\text{ème}} \text{ trim. 2010)}}{117,41 \text{ (IRL. 3}^{\text{ème}} \text{ trim. 2009)}}$$

soit un loyer annuel de **3 545,53 €** (loyer mensuel de 295,46 €)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et tous actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

Cette augmentation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

1.4. Demande de subvention à la CASE dans le cadre du dispositif « Eure d'été 2011 »

Monsieur le Maire expose :

Depuis 1993, le Comité Départemental du Tourisme de l'Eure organise la campagne de l'Eure d'Eté.

Elle se déroulera du 30 avril au 16 octobre 2011.

Cette opération s'adresse prioritairement aux habitants et résidents secondaires de l'Eure. Elle incite le public à se rendre sur les sites de l'Eure, dans le but d'accentuer la fréquentation touristique sur ces lieux, et de générer des retombées économiques chez les acteurs locaux du tourisme.

Au terme de la phase de pré-sélection, Eure Tourisme fait un point étape avec l'ensemble des Offices de Tourisme partenaires pour connaître le volume global des projets pré-sélectionnés.

Ce Comité statue sur les candidatures à retenir, pour ramener la sélection de l'Eure d'Eté au nombre de 100 événements.

C'est Eure Tourisme, qui a l'issue de la sélection finale, prend contact avec les porteurs de projets pour leur faire savoir si leurs manifestations ont été retenues ou non.

Un programme édité par Eure Tourisme sera imprimé en 2011 à 100 000 exemplaires.

Eure Tourisme mettra en place dès le mois d'avril 2011 une campagne d'information à destination des clientèles de L'Eure d'Eté, qui incitera le public à venir retirer le programme de dans les Offices de Tourisme et les différents points de diffusion ; ou à télécharger ce programme sur www.eure-tourisme.fr ou sur les sites des Offices de Tourisme de l'Eure.

Les projets proposés doivent impérativement s'inscrire dans l'une des grandes filières portées par le 5^{ème} Schéma de Développement Touristique :

- ♦ Découverte du patrimoine historique, culturel ou technique
- ♦ Découverte du patrimoine gastronomique et/ou de terroir
- ♦ Découverte et compréhension de l'Environnement
- ♦ Sport et Loisirs actifs



1.4.1 Exposition Tom PHILLIPS

Pont de l'Arche a choisi le 1^{er} thème par la valorisation de sa salle d'Armes, patrimoine historique et culturel qui fait appel aux arts, et, notamment les arts plastiques.

La salle d'Armes est connue et reconnue comme lieu d'accueil des expositions d'artistes, accueil également de petites formes de spectacle vivant.

Cette année 2011 est nouvelle de par le partenariat avec le FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain) au mois de septembre pour accueillir une exposition du peintre anglais Tom PHILLIPS sur l'œuvre littéraire « L'Enfer » de DANTE.

Cette exposition n'a jamais été exposée dans la région et mérite un détour à elle seule. Elle peut attirer, à la fois, les habitants des communes de la région et les touristes recherchant de plus en plus une connaissance culturelle.

Par conséquent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif mis en place par le Comité Départemental du Tourisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'inscrire ce projet dans le dispositif « Eure d'été 2011 » et de solliciter une subvention de 400 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

1.4.2 Les nocturnes des vendredis du mois d'Août

Les vendredis du mois d'août rencontrent du succès depuis 3 années auprès de la population archépontaine. A cette époque de l'année, la vie de la cité est un peu en sommeil. Les entreprises et commerçants sont fermés pour congés annuels.

Les familles partent moins longtemps l'été et échelonnent leurs vacances sur l'année. C'est pourquoi une partie de la population restant sur Pont de l'Arche est contente de participer aux animations proposées.

Les autres années, les habitants ont pu assister à des soirées orientales avec repas et spectacle en plein air, produits de la mer et guinguette, produits bio et jeux pour enfants, pique-nique géant du soir avec bal, jeux anciens.

Outre l'intérêt des habitants à participer à ces animations les vendredis du mois d'août, les touristes qui viennent visiter la ville dans la journée restent le soir et profitent des lieux d'hébergement : camping municipal, Hôtel de la tour, hôtels des environs.

Ceci engendre une dynamique touristique, qui valorise la commune et ses commerçants en les incitant, pour les commerces de « bouche », à rester ouverts pendant cette période et proposer des dégustations.

Par conséquent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif mis en place par le Comité Départemental du Tourisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE



PONT DE
L'ARCHE

- d'inscrire ce projet dans le dispositif « Eure d'été 2011 » et de solliciter une subvention de 1 400 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

2. URBANISME

2.1. **Cession des terrains de sports et du parking par le Département (voir documents joints)**

Marie-Christine CALMON expose :

Dans le cadre de la déviation des routes départementales n° 321 et 77, des équipements publics se situent sur des terrains appartenant au Département de l'Eure.

Les équipements concernés sont les terrains de sport et le parking se situant en haut de la rue Roger Bonnet sur les parcelles :

- section C n°416 = 3 678 m²
- section C n° 419 = 5 684 m²
- section C n° 421 = 35 521 m²
- section C n° 423 = 3 304 m²
- section C n° 426 = 3 953 m²

La totalité de ces espaces représente 52 140 m².

Par courrier, en date du 21 janvier 2011, le Département de l'Eure a fait part à la commune de la cession consentie de ces terrains à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accepter la cession de ces terrains consentie par le Département à l'euro symbolique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26	
Pour	26	
Contre		
Abstentions		

Cédric VIGUERARD demande ce que cela change.

Marie-Christine CALMON répond qu'avec cette rétrocession à l'euro symbolique, la situation sera plus claire.

Véronique BERTRAND s'interroge sur l'entretien de ces parcelles.

Monsieur le Maire répond que la commune a toujours entretenu ces parcelles. Il précise également qu'un travail est à finaliser concernant les autres dossiers en cours, notamment le parking du gymnase.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1. **Décisions du Maire**

- Décision n°11/2010 relative à l'attribution des lots relatifs aux travaux d'aménagement du local d'archives municipales
- Décision n° 01/2011 relative à l'attribution des lots pour la fourniture des produits alimentaires

Sans autre question, ni information à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h55.

Richard JACQUET

Maire de Pont de l'Arche

Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure